

L'intégration des travailleurs étrangers en Suède

Autor(en): **Bolin, Bertil**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des lacunes au point de vue de l'organisation ou de la collaboration entre institutions. Une deuxième sous-commission devra, sur la base de ce rapport, examiner quelles mesures s'imposeraient à l'avenir pour combler les déficiences constatées.

L'intégration des travailleurs étrangers en Suède

Par Bertil Bolin

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que la Suède est devenue un pays d'immigration. Depuis, quelques rares interruptions mises à part, la main-d'œuvre étrangère n'a cessé d'affluer. Dans la moyenne des années soixante, l'apport net des travailleurs étrangers s'élève à quelque 14 000 personnes par an avec, pour 1964, un chiffre record de 22 000. Au nombre de 140 000 environ, les travailleurs venus de l'étranger représentaient en 1964 approximativement 4 % de la population active de Suède. Ce pourcentage est encore relativement faible, mais les syndicats, les employeurs et le gouvernement ne commencent pas moins à s'occuper sérieusement des problèmes que pose cet afflux croissant de main-d'œuvre étrangère, qui, en octobre 1965, représentait un contingent de 155 000 personnes.

Pays d'origine

Les effectifs de main-d'œuvre étrangère se composaient de Danois, de Norvégiens, de Finlandais, de Baltes, de Polonais, d'Allemands, d'Italiens, de Hongrois, d'Anglais, de Néerlandais, de Suisses, d'Autrichiens, de Yougoslaves et de 13 500 ressortissants d'autres pays.

Les aspects d'une immigration contrôlée

En principe, les autorités responsables du marché du travail sont tenues de consulter les organisations syndicales compétentes avant d'accorder un permis de travail à des étrangers. Cette disposition est également valable pour les personnes qui, venues en Suède en tant que touristes, désirent y rester pour travailler. Mais elle n'est pas toujours observée et l'on a assisté à l'immigration incontrôlée d'un nombre croissant de ressortissants de différentes parties d'Europe, avec tous les inconvénients que cela comporte pour les intéressés et pour la communauté.

L'immigration incontrôlée de personnes en quête d'emploi a été particulièrement forte à la mi-octobre 1965, lorsque de nombreux Yougoslaves – plusieurs accompagnés de leurs familles – arrivèrent en Suède munis de passeports touristiques sans aucune garantie de

travail ni de permis de travail. La plupart d'entre eux étaient complètement démunis, ne disposant ni de logement, ni d'argent. Aussi les autorités suédoises se sont-elles trouvées devant une tâche difficile, obligées qu'elles étaient de créer en toute hâte des possibilités d'habitation et d'accorder des aides appropriées. Des dispositions furent prises en vue d'une incorporation progressive de ces immigrants dans la vie économique de la Suède, à commencer par l'octroi de permis de travail provisoires.

Négociations paritaires

Etant donné les expériences faites, des négociations ont été engagées entre les autorités compétentes, le Ministère de l'intérieur, l'Office fédéral du travail, le Département des étrangers et les partenaires sociaux, à la suite desquelles le gouvernement établit des directives pour faciliter l'intégration des travailleurs étrangers.

Directives

En vertu de ces directives, l'Office fédéral du travail est autorisé à faire venir de la main-d'œuvre en provenance de différents pays, mais seulement après accord entre les organisations patronales et ouvrières intéressées, quant au nombre d'immigrants admissible et à leur répartition dans les diverses entreprises. L'Office fédéral du travail est en outre habilité à prendre certaines mesures en faveur des étrangers dans le besoin, venus il y a quelque temps de leur propre initiative.

La position des syndicats

On ne peut guère accuser le mouvement syndical suédois d'avoir adopté une attitude négative à l'égard de la main-d'œuvre étrangère. Il a simplement insisté sur la nécessité d'une immigration contrôlée en faisant remarquer que l'admission désordonnée de travailleurs étrangers pour couvrir un besoin passager ou stimuler l'activité de branches économiques faibles, ne peut qu'entraver les changements structurels souhaités et s'opposer aux efforts syndicaux. Les syndicats estiment en outre que les travailleurs étrangers doivent se soumettre aux conditions régnant sur le marché du travail suédois, notamment en ce qui concerne le rôle des organisations syndicales. Il importe, pour éviter des différends sur les lieux de travail et les contrariétés entre Suédois et étrangers, que ces derniers se syndiquent et se conforment aux règles syndicales en vigueur dans le pays d'accueil.

Le gouvernement partage le point de vue syndical

Les syndicats ont d'ailleurs l'appui du gouvernement, ainsi qu'en témoigne la déclaration suivante du ministre de l'Intérieur, Rune Johansson :

«La prudence dont font preuve les dirigeants syndicaux en matière d'immigration s'explique aussi par le fait que les organisations syndicales suédoises assument une grande part de responsabilités pour le maintien de l'ordre au travail. Or, cette tranquillité assurée sur les lieux de travail contribue grandement au progrès de l'économie suédoise. Les droits que nous concédons impliquent aussi des devoirs et c'est la raison pour laquelle nous demandons aux étrangers de respecter les règles les autorisant à séjourner et à travailler en Suède.»

Accords dans l'industrie des métaux

Cette conception a aussi inspiré l'accord sur la main-d'œuvre étrangère signé le 19 janvier 1966 entre la Fédération des métallurgistes suédois (Svenska Metall) et l'Association des industriels en métallurgie (Verkstadsförening), convention qui doit contribuer à résoudre petit à petit les nombreux problèmes qui se posent dans la sphère d'activité de *Svenska Metall*.

Le syndicat des métallurgistes suédois a fait l'expérience que dans le passé, un trop grand nombre de travailleurs étrangers sont restés à l'écart du mouvement syndical, livrés à l'exploitation d'employeurs peu scrupuleux.

Aux termes de l'accord, les parties contractantes sont tenues de s'occuper de la main-d'œuvre étrangère de façon à en faciliter l'intégration dans la vie économique suédoise. L'Association des industriels en métallurgie s'engage à rendre ses affiliés attentifs, par circulaire, aux prescriptions en vigueur concernant les travailleurs étrangers, en les enjoignant de s'y conformer scrupuleusement.

Les industriels recommanderont aux travailleurs étrangers de se syndiquer

La Fédération des métallurgistes est particulièrement intéressée à la clause selon laquelle les employeurs recommanderont aux travailleurs étrangers d'adhérer au syndicat.

«Education civique» pour étrangers

Les parties contractantes s'engagent à veiller, avec les autorités compétentes, à ce que les travailleurs étrangers soient dûment informés des règles en vigueur sur le marché du travail suédois et celles régissant la vie sociale en général. Elles interviendront en outre pour assurer à la main-d'œuvre étrangère un accueil adéquat sur les lieux de travail et d'habitation, et pour faciliter l'assimilation par l'enseignement de la langue suédoise et un traitement sur pied d'égalité.

Contre une trop forte concentration

Employeurs et représentants ouvriers sont unanimes à se prononcer, dans le contrat, pour l'octroi de permis de travail dans les plus

brefs délais possibles, tout en reconnaissant qu'une trop forte concentration de main-d'œuvre étrangère dans une même entreprise ou une même localité peut être cause de difficultés. Cette question et d'autres seront examinées par une commission spéciale, composée de trois représentants de chaque partie.

Ainsi qu'en témoigne l'exemple de la Suède, il suffit d'un peu de bonne volonté dans un Etat socialement avancé pour résoudre les problèmes parfois épineux que pose l'engagement de main-d'œuvre étrangère.

Bibliographie

La Construction du Japon moderne, par Pham-van-Thuan, docteur ès sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne. Editions du Centre de recherches européennes, Lausanne 1966. – Voilà un ouvrage de près de 200 pages qui nous change des images folkloriques dont ce pays très développé industriellement fait trop souvent l'objet.

Un typographe apprécierait d'abord la remarquable présentation graphique, la beauté du titre en négatif sur fond rouge de la couverture, la mise en pages très aérée et l'excellente méthodique des titres et sous-titres, ou peut-être encore la beauté des gravures typiques du Japon. Bien des lecteurs apprécieront davantage l'objet de cet ouvrage qui est de présenter la révolution industrielle japonaise. C'est-à-dire une réussite incontestable. On aurait aimé que l'auteur aborde dans cette vaste étude de caractère politique, économique et social le phénomène syndical. On a lieu de penser, en effet, que si la politique primitive du dumping social a été finalement abandonnée dans ce pays, l'action syndicale ne fut pas étrangère à la nouvelle orientation.

J.M.

Emile Mayrisch, précurseur de la construction de l'Europe. Centre de recherches européennes, Lausanne 1967. – Cette jolie plaquette constitue un hommage au maître de forge luxembourgeois, qui joua un rôle de précurseur dans la construction de l'Europe et dans la réconciliation de la France et de l'Allemagne. Une série de documents complètent cette publication. L'étude d'Emile Mayrisch sur «Les ententes économiques internationales et la paix», les textes de la «Convention de l'entente internationale de l'acier conclue le 30 septembre 1926 à Bruxelles» ensuite et la «Convention d'association pour l'exécution de l'entente internationale de l'acier» enfin, conclue le 1^{er} janvier 1927 à Luxembourg.

Un remarquable portrait d'Emile Mayrisch à la barbe fluviale illustre cette publication.

Le chancelier Adenauer et la construction de l'Europe, par Jean Monnet, fait l'objet d'une autre plaquette de la même maison lausannoise. – Il s'agit de l'allocution prononcée par M. Jean Monnet, à l'occasion de la remise de la première médaille d'or de l'Association des amis du président Robert Schuman au chancelier Adenauer le 2 juillet 1966, à Montigny-lès-Metz. On apprécie ce geste d'autant plus que le témoignage de reconnaissance est bien mérité. L'homme d'Etat contribua largement à la construction de l'Europe et travailla avec persévérance à l'entente souhaitable de la France et de l'Allemagne que la nouvelle équipe gouvernementale vient de relancer avec le général de Gaulle, à Paris récemment.